

« On propose, en conséquence, au Ministre de l'Intérieur de faire ratifier par le Directoire exécutif la concession faite par les Représentants du peuple.

« Signé : Guinguéné. »

NOTE : Ecrire au Ministre des Finances.

Lyon, le 6 ventôse an IV (25 février 1796).

*Chinard artiste, aux administrateurs du département du Rhône.*

« Les représentants du peuple qui se sont succédé à Lyon m'ayant adjugé un local pour me servir d'atelier d'après le choix et l'estimation *fait* par la Municipalité, je n'ai pas cru devoir *réclamé* les *perte* que j'avais *essuyer* pendant le siège ni le payement des *travaux* multipliés dont j'ai été chargé par cette commune.

« Je me suis seulement *randu* à Paris pour faire homologuer mes arrêtés. J'ai présenté pétition au pouvoir exécutif qui a renvoyé à la commission des arts, celle-ci aux finances, les finances à la régie, et la régie à vous. Ils ont tous *sentit* que ma démarche était juste, qu'il était impossible de ne pas y faire droit, mais que pour *proséder* avec *métode* et suivant les lois, il *falait* que vous examinier le *conte randu* que je lui ai mis sous les yeux. Vous y trouverer *join* les *différant rapport, letre* et avis soit des *comision* comme des ministres, et je ne doute pas que votre amour pour les arts et la justice et surtout votre considération pour un patriote, artiste peu fortuné, élevé parmi vous, *batu* par tous les orages de la Révolution ne vous *desside* à me faire droit.

« Salut et Fraternité. »

« Signé : Chinard. »